



Prévoyez l'avenir
en toute sérénité
et ne pensez qu'à la vie.

Assurance Obsèques

Choisir Quiétude Obsèques...

À la douleur de perdre un être cher peuvent s'ajouter, hélas, les soucis financiers, la famille devant gérer le plus souvent dans l'angoisse et surtout dans l'urgence, le financement et l'organisation matérielle de l'enterrement.

Avec Quiétude Obsèques,

- **Le choix entre 2 formules**

Quiétude Obsèques se décline en 2 formules :
EPARGNE et PREVOYANCE.

L'une se rapproche de l'assurance vie épargne, l'autre donne lieu à une tarification personnalisée en fonction de votre âge. À vous de choisir celle qui vous correspond le mieux.

- **Des garanties complètes**

Outre la garantie Décès inhérente à tout contrat Obsèques, vous pouvez souscrire une garantie optionnelle, qu'AFI Europe a négociée avec Mondial Assistance. L'option Garantie Assistance après Décès soulage ceux que vous aimez de toute la "logistique" funéraire en assurant le rapatriement du corps du défunt en France ou à l'étranger et les frais annexes, ainsi qu'une permanence téléphonique pour répondre à toutes vos interrogations.

- **La sérénité pour vos proches**

Le bénéficiaire peut être une personne physique ou morale. Vous pouvez également désigner plusieurs personnes et en changer si vous le souhaitez.



Vous avez en outre la possibilité de choisir directement une entreprise de prestations funéraires.

C'est elle qui prendra en charge et organisera les funérailles à concurrence du capital garanti.

Si le montant des prestations est inférieur à ce capital, le solde sera versé aux bénéficiaires que vous aurez désignés.

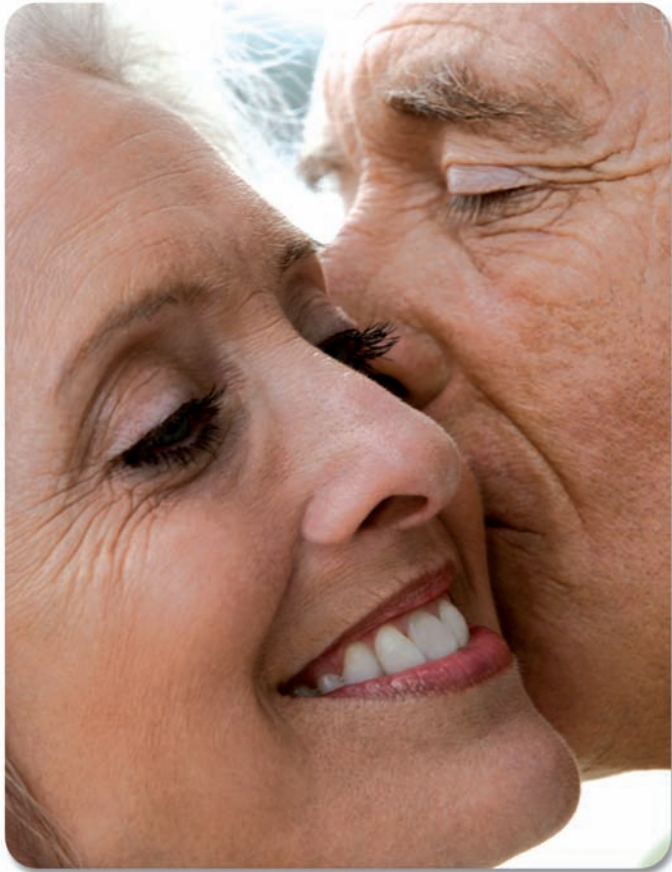
- **La disponibilité de votre épargne**

Quiétude Obsèques, c'est aussi la liberté de pouvoir disposer de votre argent à tout moment avec l'option Epargne et sous certaines conditions avec l'option Prévoyance.



Quiétude
Obsèques

Label d'Excellence 2007
décerné par la revue "Les Dossiers de l'Épargne"



8 bonnes raisons de souscrire...

- Libre choix du mode de paiement (versements unique ou échelonnés)
- Pas de questionnaire médical, ni examen (le plus souvent)
- Maintien des garanties quel que soit l'état de santé et son évolution
- Libre choix des bénéficiaires
- Carte personnelle "Obsèques" avec vos numéros de contrat et d'assistance téléphonique nécessaires à vos proches pour bénéficier du capital assuré et de tous les services (format carte de crédit)
- Revalorisation des garanties chaque année
- Capital transmis rapidement aux bénéficiaires désignés
- Transmission hors droit de succession de votre capital dans les limites prévues par la législation en vigueur (art. 757 B et art. 990 I du CGI)